



Absents excusés : Caroline CORNEILLE

Remarque : arrivée de Tania BINDER à 19h44 et de Jean-Marc STOLTZ à 20h.

Secrétaire de séance : Francis WOEHL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de voter un point supplémentaire à ceux prévus à l'ordre du jour, à savoir :

AUTORISATION OUVERTURE DE CRÉDITS

Le maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

« Jusqu'à l'adoption du budget et avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits. »

Le montant des dépenses d'investissement inscrit au budget 2014 s'élève à 939.041,63 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, décide à l'unanimité

- d'autoriser le maire à réaliser les dépenses d'investissement à hauteur de 150.000 € avant le vote du budget 2015. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

1. APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION du 15 janvier 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le PV de la réunion du CM du 15 janvier 2015.

2. ZAC DES PRUNELLES : INFORMATION DE LA SITUATION À DATE

Afin de permettre une bonne compréhension des enjeux, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la chronologie du projet en cours débuté en 2009 et interpelle sur la situation délicate de ce dossier à l'heure actuelle pour la Commune, qui pénalise l'évolution démographique du village et compromet aussi financièrement les nouveaux projets de développement.

En effet, d'une part, la construction en logements neufs sur la région a été divisée par 3 sur les 3 dernières années ; la demande est donc limitée et l'offre importante sur la base des nombreux programmes immobiliers. Pour cette raison, il a donc fallu réviser les hypothèses de vente du programme au détriment du compte d'exploitation de l'opération qui présentait il y a 2 ans un excédent important. Le CRAC présente désormais un déficit prévisionnel de l'ordre de 54 000 € à la charge de la Commune au terme de l'opération. De plus, la concession

d'aménagement entre la SEMHA et la Commune prévoit la prise en charge intégrale de la Commune en cas de déficit alors qu'elle ne mentionne que 20% au profit de la Commune dans le cas d'une opération bénéficiaire.

D'autre part, la Commune, pour lancer les travaux de viabilisation a dû non seulement vendre ses terrains à la SEMHA qui ne les a toujours pas payés (148 505 € TTC) du fait de l'arrêt du programme de commercialisation, mais aussi a contracté un crédit-relais de 600 000 € à rembourser fin 2016.

Au-delà du lotissement en lui-même, un déblocage de ce dossier est plus qu'impératif pour l'avenir de la Commune. L'ensemble des parties y a été sensibilisé.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire rend compte de la réunion de conciliation du 13 février tenue chez Me Soller-Couteau, juriste spécialisé sur les questions liées à l'urbanisme, en présence des représentants de la SEMHA, de M. Willé, de M. le Maire. Après de nombreux échanges infructueux, cette réunion a permis d'accorder les différentes parties sur la méthode et les règles de calcul sur la valorisation et les conditions d'échange des parcelles.

Une nouvelle réunion est fixée au 13 mars pour permettre une négociation constructive et aboutir sur un accord.

3. PROJET SCHEMA D'AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG : TRAVAUX D'ÉTUDE EN COURS

Monsieur le Maire présente le contenu de la deuxième étude menée par l'atelier Villes et Paysages. En introduction, il rappelle les enjeux et les éléments du contexte général (démographie et attractivité) et règlementaire (SCOTAN et PLUi) qui ont conduit à approfondir uniquement la solution d'aménagement du terrain d'honneur, les autres solutions envisagées n'étant pas réalisables.

Il présente les avantages de disposer de ce nouveau schéma directeur d'aménagement du centre bourg et expose la logique de cohérence spatiale et architecturale. Les différentes hypothèses de placement des différents bâtiments – parkings - station service sont présentées. L'accent est mis sur la polyvalence et la modularité des bâtiments ainsi que sur leur intégration en respect des recommandations émises par l'ABF.

Une simulation visuelle d'une proposition d'aménagement paysager a été exposée.

La suite à donner sur ce projet dépend de l'avancement du projet ZAC des Prunelles puis de l'accord des porteurs des projets concernés (supermarché, maison médicale) par rapport à des conditions financières et juridiques restant à être définies.

Enfin, dans l'hypothèse d'un tel scénario, la question de la relocalisation du terrain de foot a été abordée avec notamment une possibilité d'intégration à l'arrière de la salle des fêtes ce qui impliquerait la création d'un véritable pôle socio-culturel et sportif, homogène et intégré.

4. PLATEFORME DE TRANSFORMATION DES DECHETS INERTES (ANCIEN SCHUTT) : RÈGLES DE FONCTIONNEMENT 2015

M. Ernest ANDRES, conseiller municipal en charge des questions liées à la forêt et à l'environnement, présente les règles de fonctionnement de la nouvelle plateforme de récupération des déchets inertes.

Pour rappel, cet espace est destiné à offrir un service à la population de Seebach exclusivement en s'inscrivant dans le cadre du développement durable.

Cette activité communale ne remplacera pas la déchetterie de Wissembourg mais donnera une solution supplémentaire pour certaines matières issues de la rénovation des anciennes bâtisses et l'entretien du cadre de vie en général.

M. Ernest ANDRES présente le cahier de charges visant à définir les matériaux acceptés.

Ces matériaux organiques (branchages) / minéraux (briques, parpaings, bétons, ...) seront retraités afin de servir la collectivité comme matières premières (par exemple : recyclé de gravas pour l'entretien des chemins ruraux).

La commune pourra vendre ces recyclés à des tarifs définis ultérieurement.

Une permanence sera assurée via les conseillers municipaux ou les employés communaux afin d'assurer un contrôle des matières déposées ou enlevées et un suivi au travers du remplissage d'un formulaire par le citoyen.

5. FORÊT COMMUNALE

a) Travaux réalisés sur place de retournement

M. Ernest ANDRES, conseiller municipal en charge des questions liées à la forêt et à l'environnement, fait état des travaux réalisés sur cette place de retournement afin de permettre un meilleur accès aux grumiers et fait notamment allusion à l'économie réalisée du fait de l'important dépôt de concassé en provenance de la plateforme de déchets inertes, aux alentours de 10 000 €.

b) Programme des travaux d'exploitation 2015

TRAVAUX D'EXPLOITATION – ETAT PREVISIONNEL DES COUPES

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du programme des travaux en forêt communale,

- valide, à l'unanimité, l'exploitation de chablis pour 300 m³ – recette prévisionnelle : 7 450 € HT
- refuse, à l'unanimité, l'exploitation de la parcelle 1C.

6. TRAVAUX D'ENTRETIEN DES TRAMES VERTES : NOUVEAU CAHIER DES CHARGES ET TRAVAUX RÉALISÉS À DATE

M. Ernest ANDRES, conseiller municipal en charge des questions liées à la forêt et à l'environnement, rappelle le contexte d'implantation de la trame verte sur Seebach et de sa pertinence dans le cadre du nouveau Schéma Régional de Cohérence Environnemental.

Il fait état du cahier des charges d'entretien et des travaux réalisés courant février par la Commune et l'ensemble des chasseurs sur la totalité du périmètre trame verte implantée sur le ban de Seebach.

Il est aussi fait allusion des discussions au sein de l'Association Foncière et du projet d'adresser un courrier aux voisins de la trame verte soumettant un contrat de bon voisinage entre exploitants agricoles et « amis de la trame verte ».

Enfin, est exposé l'hypothèse d'élaboration d'une trame verte intra-muros sur les projets d'aménagement menés par la Commune.

7. PRESENTATION SOMMAIRE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

M. Richard HAESSIG, conseiller municipal et correspondant défense, présente le PCS largement initié par l'ancienne municipalité mais en attente de validation pour transmission en Préfecture.

Le PCS est un document opérationnel destiné à permettre à une équipe municipale de mieux faire face aux conséquences d'un risque majeur ou tout autre évènement de sécurité civile.

8. RESSOURCES HUMAINES :

a) Renouvellement du contrat de travail d'un employé non titulaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, le renouvellement du contrat de Madame Yuliya BILLMANN, adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet, en qualité de non titulaire, pour la période du 04 mars 2015 au 03 septembre 2015.

Les attributions de Madame BILLMANN consisteront à l'entretien et le nettoyage de l'école élémentaire.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 20/35^{ème}.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 342, indice majoré : 323.

Le contrat d'engagement sera établi sur la base de l'application de l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

b) Départ à la retraite de l'agent technique, recrutement d'un remplaçant

M. Gilbert BEYL, agent technique, a informé la Commune de sa volonté de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2015. Pour le remplacer, un recrutement sera prochainement lancé.

c) Recrutement d'un chargé de mission ayant vocation à assurer les fonctions de DGS

M. le Maire s'appuie sur les conclusions du Centre de Gestion présentées lors du précédent conseil pour soumettre la création d'un poste destiné à coordonner les activités fonctionnelles et administratives au sein de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 14 voix pour et 4 contre :

- la création d'un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} juillet, pour les fonctions d'un chargé de mission ayant vocation à assurer les fonctions de Directeur Général des Services.

d) Prise en charge frais de formation d'un agent à la prévention et secours civiques de niveau 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de participation aux frais de formation PSC1 du 10 janvier 2015 de Madame Dumoulin ATSEM à l'école maternelle.

Madame Dumoulin sollicite une participation financière de la commune de Seebach pour les frais engagés pour cette formation utile à son activité professionnelle et suivie à titre personnel.

Les frais de formation ont été réglés par Madame Dumoulin à la Croix Rouge.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
décide de soutenir cette action
accorde une subvention de 60 €

9. TRAVAUX À REALISER :

a) Création d'une rampe d'accès à la salle des fêtes pour personnes handicapées à mobilité réduite, travaux soumis à subvention possible via la DETR

Ouï l'exposé du maire commentant l'obligation d'aménager une rampe d'accès handicapés à la Salle des fêtes,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- note la nécessité de faire procéder aux travaux qui s'imposent,
- confie la maîtrise d'œuvre à Monsieur Robert Martin architecte à Wissembourg,
- accepte son devis estimatif à 39.600 € TTC
- approuve le plan de financement ci-après :
 - Fonds propres : 23.100,00 €
 - Dotation des Equipements ruraux : 9.900,00 €
 - FCTVA : 6.600,00 €
- charge le maire de la consultation des entreprises selon la procédure adaptée et de toutes les formalités afférentes au projet,
- autorise le maire à signer toute pièce nécessaire à la constitution du dossier.

b) Réparation de l'horloge et du clocheton de la mairie

M. Michel LINGER, premier adjoint, fait état de la nécessité de réparer l'horloge couplée à la possibilité de remettre en fonction le clocheton de la Mairie. Ils présentent les différents devis respectifs.

Après échange avec le conseil, il a été décidé de prendre une décision lors d'un prochain conseil suite à consultation.

10. ADHESION A LA NOUVELLE AGENCE TERRITORIALE D'INGENIERIE PUBLIQUE

Accord sur le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

Dans un contexte de complexité réglementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de créer une structure commune pour mutualiser l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire. Cette Agence territoriale d'ingénierie publique prendrait la forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il vous est proposé d'approuver le projet de statuts de la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et l'adhésion de la commune en tant que membre fondateur de cette Agence. Après en avoir délibéré de façon concordante, l'ensemble des membres fondateurs demandera dans un second temps au Préfet de prendre un arrêté portant création du syndicat mixte « Agence territoriale d'Ingénierie Publique ». Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du Syndicat Mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016.

Le Conseil Municipal :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014 ;
- Vu la présentation du projet d'Agence Technique d'Ingénierie Publique faite par le Département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au Conseil municipal ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve, à l'unanimité, le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet du Bas-Rhin
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

11. DEMANDE DE SUBVENTION POUR PARTICIPATION D'UN ELEVE DE SEEBACH A UN SEJOUR DECOUVERTE

Monsieur la Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention de Monsieur LAEUFFER, directeur de l'école Saint Jean Ohleyer de Wissembourg pour une élève de Seebach scolarisée dans une classe spécialisée (CLIS).

L'école organise un séjour de découverte à Bouillon (Belgique) du 2 au 5 juin 2015. Le coût par enfant s'élève à 152 €

Pour cette raison, l'école sollicite une subvention de la commune de Seebach pour l'enfant Olivia AHRENS scolarisé dans cette classe.

Le Conseil Municipal, après délibération,

décide de soutenir cette action
accorde une subvention de 50 € pour l'élève

12. DIVERS

- Elections départementales du 22 et 29 mars : organisation des bureaux de vote.
- Résidence sénior : le Conseil Général a donné un avis favorable pour la pré-labellisation du dossier présenté par la Commune suite à appel à projet. Une bonne nouvelle à créditer pour ce projet embryonnaire.
- bulletin communal : le premier numéro de ce bulletin communal entièrement revu et corrigé sera diffusé courant avril.
- Travaux d'élagage au périscolaire : afin de permettre un développement harmonieux des plus beaux sujets, certains arbres mal placés ou malades seront coupés. A noter que la haie en mauvais état sera aussi arrachée et remplacée par une clôture. Les travaux seront pris en charge pour partie par la Communauté des Communes du Pays de Wissembourg.
- Réunion AF et SIVOM : plusieurs réunions de travail se sont tenues afin de statuer sur les programmes de travaux 2015 sur l'entretien des fossés, des chemins communaux et la sensibilisation au respect de la trame verte.
- Situation du parc de logements communaux en location : les 2 logements vacants ont été loués. Nous ne disposons plus d'aucun logement disponible à date.

Affiché à Seebach, le 5 avril 2015

Le Maire :
Michel LOM